

École de natation Perfectionnement 1

Merci de compléter les informations ci-dessous

> Vous

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Tél. _____ Courriel _____

> Votre enfant

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Lieu de naissance _____

> Votre activité (durée 45 minutes)

Lundi 18 h _____ Samedi 13 h 30 _____
Saison entière _____ ½ saison (sept. > janvier) _____ ½ saison (février > juin) _____

	1 ^{re} inscription	2 ^e inscription ^(*)	3 ^e inscription ^(*)
½ saison	108 €/128 €	95 €/110 €	80 €/94 €
Saison entière	175 €/204,50 €	152 €/178 €	128 €/149 €

^(*) au sein d'une même famille ou pour une même personne.

Usagers du Pays de l'Ourcq / Hors Pays de l'Ourcq

J'autorise les prises de vues lors des séances de cette saison et l'utilisation par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq pour sa communication print et numérique, des images sur lesquelles pourrait figurer mon enfant.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des informations ci-dessous.

Fait à _____ le _____
Signature

Imprimez le formulaire

> Informations

- Accès uniquement à votre activité pour la période et l'horaire indiqués ci-dessus. Aucune activité durant les vacances scolaires.
- Respect des horaires en raison du caractère collectif de l'activité.
- Accès au bassin en maillot (caleçons, shorts, autres tenues ne sont pas autorisés) et port du bonnet de bain obligatoire.
- Tout manquement au règlement de l'établissement entraînera une exclusion à l'activité.
- La validité du certificat médical est de 3 ans.

> Remboursement

- En cas d'incapacité physique avérée et attestée par un certificat de contre indication de la pratique, conformément aux modalités suivantes > l'incapacité doit couvrir 4 séances consécutives d'arrêt. Une demande écrite devra être fournie dans un délai de 8 jours suite à la délivrance du certificat médical.
 - Rétractation possible par demande écrite suite à une inscription d'une activité piscine, dans un délai de 8 jours.
 - Autres remboursements > demande écrite dans un délai de 15 jours.
- Nombre de séances minimum non réalisées > annuelles 8 / semestrielles 4 / trimestrielles 2.